

En raison de la grève chez Postes Canada, ce rapide sera affiché publiquement sur le site Internet de la municipalité au [www.st-gilles.qc.ca](http://www.st-gilles.qc.ca), sur les babillards de l'Hôtel de Ville, du Centre Récréatif et de la salle communautaire. Merci de votre collaboration, la direction générale.



# Le Rapide

**De la Beaurivage  
Municipalité de Saint-Gilles**

**Lundi, le 9 décembre 2024**

## AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 643.24

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 633 900 \$ POUR TRAVAUX DE VOIRIE,  
CONTOURNEMENT RANG ST-PIERRE NORD ET PAVAGE DE LA RUE DU COTEAU

AVIS est donné par le soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Gilles, que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 13 mai 2024, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement 643-24, règlement décrétant une dépense et un emprunt de 633 900 \$ pour travaux de voirie, contournement rang St-Pierre Nord et pavage de la rue du Coteau.

- Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, s'il en était;
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Raynald Martel', is written over a horizontal line.

Raynald Martel, directeur général / greffier-trésorier

## AVIS PUBLIC – DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Raynald Martel, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Gilles, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil le 13 janvier 2025 à 20 h 00, à la salle du Conseil.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 6 515 966

La demande concerne le lot 6 515 966 du cadastre du Québec en la circonscription de Lotbinière au 567, rue de la Perse. La demande vise à autoriser la construction d'une résidence dont la somme des marges de recul latérales ne respecte pas les prescriptions du règlement de zonage.

### DEMANDE DE CONSTRUCTION VISÉE PAR UN PIA – LOT 6 540 564 ET 6 540 563

La demande concerne le lot 6 540 564 et 6 540 563 du cadastre du Québec en la circonscription de Lotbinière au 66-70, rue du Lac-Boréal. La municipalité a reçu une demande de permis de construction pour un jumelé sur les lots 6 540 564 et 6 540 563, se trouvant au 66-70 rue du Lac-Boréal. Cette propriété est située dans des zones où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 439-11 en considérant qu'elle fait partie du secteur du Lac Boréal.

### DEMANDE PPCMOI – LOT 6 565 251 ET 6 565 252

Une demande a été déposée concernant un projet particulier de construction, modification ou d'occupation (PPCMOI) sur le terrain portant l'adresse 1953 rue Principale. Un projet déposé comme PPCMOI comporte normalement plusieurs éléments dérogatoires, mais respecte le plan d'urbanisme et apporte une contribution significative à la communauté, soit en termes de bâti ou d'attractivité, de qualité de vie ou encore, en termes de promotion des valeurs patrimoniales, sociales, culturelles ou sportives.

---

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande le 13 janvier 2025 à 20 h lors de la séance ordinaire du Conseil municipal.

Pour toute information supplémentaire concernant cette demande, communiquez avec la coordonnatrice à l'aménagement du territoire et à l'environnement, M<sup>me</sup> Zoé Ritchot au 418 888-3198, poste 103 ou par courriel à : [urbanisme@stgilles.net](mailto:urbanisme@stgilles.net)

Donné à Saint-Gilles, ce 9<sup>e</sup> jour de décembre 2024.



---

Raynald Martel, greffier-trésorier  
Municipalité de Saint-Gilles